



Délibération n°26/06/2025-37

du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 11 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 6 et le 20 juin 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Frédérique DUMICHEL, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Dominique AUGÉY), Bruno CASSETTE (Frédérique DUMICHEL), Elsa ESPENEL (Carlos CASTELEIRA), Dimitri MOUDAR (Antoine BOLLASINA)
- Absents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Florian GAITE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 juin 2025, le conseil d'administration, à nouveau convoqué, peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Objet : Bilan CVEC 2023-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.841-5, L. 841-10 et L. 8141-11

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Félix Ciccolini

La CVEC est la Contribution de vie étudiante et de campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous. D'un montant de 103€ en 2023/24 et de 105 € en 2025/26, les étudiants peuvent y être assujettis ou en être exonérés en fonction des cas.

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, une attestation d'acquiescement de la CVEC.

La CVEC est reversée aux établissements d'enseignement supérieur et permet de financer de multiples actions pour améliorer la vie étudiante et de campus.

Ainsi, les actions menées doivent suivre les axes suivants :

57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@ecole-art-aix.fr
esaaix.fr

- Accès plus facile aux soins et rénovation de la politique de prévention
- Accompagnement social
- Renforcement de l'action sociale des établissements et des Crous
- Soutien des initiatives culturelles et associatives des étudiants
- Développement de la pratique sportive
- Faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur
- Amélioration de l'accueil des étudiants

Le bilan 2023-2024 du soutien à la vie étudiante dont les crédits CVEC est le suivant :

	Dépenses		Recettes	
Culturel	Location bus marche de rentrée	340,00 €	CVEC	8 817,57 €
	Animation marche de rentrée	375,00 €	ESAAix	10 665,09 €
	mardivision	121,00 €		
Santé	Protections hygiéniques	325,73 €		
	Visites médicales 2024 A1	945,00 €		
Social	Bourses d'aide à la mobilité sur projet pédagogique	969,00 €		
	Bourses diplômes	5 200,00 €		
	Fournitures diplômes et mémoire	756,93 €		
	Exonération Obis	10 450,00 €		
	TOTAL	19 482,66 €	TOTAL	19 482,66 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité, PREND acte du bilan ci-dessus.

Fait à Aix en Provence, le 26 juin 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY